

Introduction à une théorie anarchiste de l'État

René Berthier

Définir une théorie de l'État, comment le pouvoir politique doit être représenté n'est pas une question simplement académique pour quiconque se place dans la perspective d'une transformation radicale de la société : en effet, la réponse à cette question détermine les objectifs politiques et sociaux fixés ainsi que la stratégie qui devra être mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il serait cependant présomptueux de penser qu'une "bonne" théorie de l'État est la garantie du succès révolutionnaire. Il serait tout aussi présomptueux – et très idéaliste – de croire que l'incompréhension de la nature de l'État et du pouvoir suffit à conduire à des résultats non désirés : ce serait alors faire peu de cas de la pesanteur des déterminismes de toute sorte susceptibles de pousser les acteurs de l'histoire dans une direction plutôt qu'une autre. L'anarchiste se remémorera les événements qui ont poussé les libertaires espagnols à participer au gouvernement ; le communiste russe pourra se souvenir des bolcheviks qui défendaient l'idée de soviets pour mieux les détruire quelques mois après la révolution. Malgré ces réserves, l'interrogation soulevée au sein du mouvement socialiste depuis que Proudhon a abordé la question de l'État reste : faut-il le "capturer" ou faut-il le détruire ? Et si on le "capture", qu'en fait-on, et si on le détruit, comment fait-on ?

Avant de définir une théorie anarchiste de l'État il serait souhaitable, tout d'abord, de s'entendre sur une définition de l'Etat. C'est là que les difficultés surgissent. Les approches divergentes ne manquent pas, du philosophe Hegel pour qui il est "le Rationnel en soi et pour soi" à l'anthropologue Pierre Clastres qui aspire à une "société contre l'Etat" ou Marx pour qui il est "une vieillerie condamnée au dépérissement". La principale difficulté réside sans doute dans la détermination de la méthode avec laquelle on va aborder la question, et il ne fait pas de doute que les différentes approches soient largement déterminées par les options idéologiques des théoriciens qui s'intéressent au sujet.

Il est convenu de dire que c'est une construction sociale, politique et économique complexe parcourue par des contradictions.

Bakounine avait envisagé la possibilité que l'évolution des sociétés de son temps conduise à quelque chose ressemblant à l'Etat total de Carl Schmit, mais il avait conclu que la réalisation d'une telle éventualité n'était pas possible. Lorsque le politique se fonde sur le principe hiérarchique, sur le principe d'autorité, on est conduit inévitablement à la fusion de l'Etat et de la société. Pour de nombreux auteurs, l'opposé de cette fusion est l'anarchisme: "À l'opposé, se situe la réduction du droit au principe d'une socialité spontanée. La forme extrême réside dans la négation de toute manifestation d'autorité. L'anarchisme, chez des auteurs tels que Stirner ou Bakounine, constitue l'exemple archétypique d'une telle conception."¹ Ce genre de caricature de l'anarchisme révèle l'ignorance de ceux qui formulent cette idée. En effet, il n'y a aucune relation possible entre Stirner et Bakounine, le premier n'ayant en réalité rien d'anarchiste². L'assimilation faite entre ces deux hommes est le résultat d'une manipulation d'Engels : celui-ci tentait d'exclure les anarchistes de la II^e Internationale et menait une campagne de dénigrement en racontant à qui voulait l'entendre que Bakounine avait été influencé par l'auteur de *l'Unique*. Une connaissance minimale des textes de Bakounine montre que celui-ci méprisait Stirner et qu'il le traitait de "nihiliste", ce qui sous sa plume était un qualificatif extrêmement péjoratif.³

Ensuite, l'anarchisme n'est une "négation de toute manifestation d'autorité" que si on précise de quoi il s'agit : l'"autorité", dans les écrits de Proudhon et de Bakounine, est une manifestation du pouvoir d'État et du pouvoir bureaucratique: c'est à cette autorité-là que l'anarchisme s'oppose, il ne s'agit pas ici d'autorité en tant que comportement. Bakounine est d'autant moins opposé à l'autorité par principe qu'il considère que l'éducation des enfants a pour objectif l'apprentissage de la liberté, et que cet apprentissage doit *commencer par l'autorité*. "L'éducation des enfants, prenant pour point de départ l'autorité, doit successivement aboutir à la plus entière liberté", écrit-il dans "l'Éducation intégrale". L'éducation est un processus progressif d'émancipation, elle est un apprentissage de la liberté. L'enfant, qui n'est tout

1 Rabault Hugues. Boaz David, "Libertarianism : A Primer", 1998. In: *Droit et société*, n°44-45, 2000. Justice et Politique (III). Les magistratures sociales. pp. 282-292.

2 Voir René Berthier, *Lire Stirner*, <https://monde-nouveau.net/spip.php?article291>.

3 Parlant de Marx en 1873, Bakounine écrit: "Docteur en philosophie, on peut dire qu'il fut déjà à Cologne, aux environs de 1840, l'âme et la figure centrale de cercles très en vue d'hégéliens progressistes, avec lesquels il publia une revue d'opposition que le gouvernement ne tarda pas à interdire. Faisaient également partie de ce milieu les frères Bruno Bauer et Edgar Bauer, Max Stirner et, ensuite à Berlin, le premier cercle de nihilistes allemands qui, par leur cynisme logique, laissaient loin derrière eux les farouches nihilistes russes." Bakounine, *Étatisme et anarchie*, Œuvres, Champ libre, vol. IV, p. 316.

d'abord pas en mesure de comprendre ce qu'est la liberté⁴, doit se soumettre à l'autorité. "Toute l'éducation rationnelle n'est au fond que cette immolation progressive de l'autorité au profit de la liberté, le but final de l'éducation devant être de former des hommes libres et pleins de respect et d'amour pour la liberté d'autrui".⁵

Enfin, assimiler l'anarchisme à du spontanéisme est une autre révélation de l'ignorance de ceux qui émettent cette opinion. Par spontanéité ouvrière il faut entendre chez Bakounine la capacité de la classe ouvrière à construire elle-même, sans l'intermédiaire d'intellectuels bourgeois, sa propre organisation et de développer sa propre politique – c'est là une opposition essentielle avec le léninisme. S'adressant à ses camarades italiens, Bakounine écrit :

“Êtes-vous assez bien préparés, assez solidement organisés pour cela ? Avez-vous la certitude de soulever avec vous toute la Romagne, les paysans y compris ? Si oui, ramassez le gant qu'on vous jette. Mais si vous n'avez point cette confiance, — je ne vous parle pas d'illusions, mais d'une confiance basée sur des faits positifs, — alors, de grâce, ayez la force de comprimer votre indignation naturelle, d'éviter une bataille qui devrait terminer pour vous en défaite. Rappelez-vous qu'une défaite nouvelle serait mortelle non seulement pour vous, mais pour toute l'Europe. Je pense qu'il faut attendre l'issue du mouvement espagnol, et alors, lorsque le mouvement de ce pays prendra un caractère largement et franchement révolutionnaire, il faudra se soulever tous ensemble, pas seulement la Romagne, mais toutes les parties de l'Italie qui sont capables d'un mouvement révolutionnaire.”⁶

On peut difficilement parler de “spontanéisme”. On voit à quel point il est difficile de commenter des textes écrits par des auteurs qui ne sont pas forcément de mauvaise foi, mais qui ont une connaissance de l'anarchisme fondée au mieux sur des sources de seconde main, au pire sur l'ignorance.

Donc, il n'y a pas, à l'opposé de l'Etat total représenté par le fascisme et le léninisme, un état (sans majuscule) caractérisé par le spontanéisme et le refus de l'autorité: l'opposé de l'Etat total est l'Etat ultra-libéral, celui des

4 Voir: Jean-Christophe Angaut “Bakounine : de l'instruction intégrale à l'éducation libertaire ?”

[https://books.openedition.org/enseditions/41186?](https://books.openedition.org/enseditions/41186?lang=fr#:~:text=Pour%20Bakounine%2C%20l'%C3%A9ducation%20est,l'exercice%20de%20sa%20libert%C3%A9)

[lang=fr#:~:text=Pour%20Bakounine%2C%20l'%C3%A9ducation%20est,l'exercice%20de%20sa%20libert%C3%A9](https://books.openedition.org/enseditions/41186?lang=fr#:~:text=Pour%20Bakounine%2C%20l'%C3%A9ducation%20est,l'exercice%20de%20sa%20libert%C3%A9)

5 Bakounine, *Dieu et l'Etat*.

6 Lettre inédite de Bakounine à Celso Cerretti, *La Société nouvelle*, Année 12, t. 1, 1896 (p. 175-199).

“libertariens”. Et entre les deux pôles se trouve une gradation dans la répartition des rapports entre État et société, mais dans cette gradation, l’anarchisme – ou le socialisme libertaire, si on veut – n’a pas sa place. Sa place est ailleurs.

Deux constats surprenants doivent être faits : dans la tradition sociologique française aussi bien que dans la tradition marxiste, il y a une marginalisation de l’État – fait reconnu par les tenants des deux traditions – alors que le droit et la philosophie ont accordé à l’État une attention décisive.

- Concernant la tradition sociologique, il est coutume d’attribuer à Emile Durkheim, en France, la responsabilité de la marginalisation de l’État, par son souci de privilégier l’approche micro-sociologique en créant une “physique des mœurs”, c’est-à-dire l’analyse des actes individuels à partir des déterminants sociaux globaux, ce qui évacuait la réflexion sur les phénomènes institutionnels tels que la politique, le droit et l’État.

Pourtant, bien que l’État ne soit pas son principal centre d’intérêt, Durkheim a soulevé quelques questions intéressantes. L’État serait le résultat d’une évolution qui fait que les sociétés modernes, au contraire des sociétés traditionnelles, seraient de plus en plus soumises à la division du travail : leur unité tiendrait à la “solidarité organique” qui résulte de l’autonomisation d’un organe dont la fonction est de réaliser une répartition des tâches. La fonction de l’État est donc de substituer la volonté gouvernementale réfléchie à la pensée instinctive de la multitude. En d’autres termes l’État n’est pas un concentré, une synthèse de la pensée populaire mais un organe distinct qui a le devoir de diriger le corps social.

Le défaut de la vision durkheimienne réside dans le fait que l’État tend à être ramené aux corps sociaux, “qui ont seuls qualité pour parler et agir au nom de la société”⁷, encore que le sociologue faisait une distinction entre “les diverses administrations judiciaires, militaires, universitaires, et l’État proprement dit”.

- Concernant la tradition marxiste, la plupart des auteurs marxistes s’accordent pour reconnaître que la pensée de Marx sur la question de l’État est déficiente, fragmentaire, ce qui n’empêche pas ces mêmes auteurs d’affirmer qu’elle est fondamentale pour comprendre l’État... Le caractère insatisfaisant de la pensée de Marx sur l’État peut être lié au fait que la lecture de son œuvre est souvent réductrice et limitée à un “marxisme vulgaire”, que je suis tenté de qualifier de marxisme de *Reader’s Digest*. Il est sans doute aussi lié au fait que cette lecture, confirmée par Marx lui-même, réduit l’État au rôle d’instrument au service d’une classe dominante, dont la domination est liée à sa position dans les rapports économiques de production :

7 E. Durkheim, “De l’État” (leçons professées en 1900-1905), publié dans *Textes*, présentation de V. Karady, Paris, Minuit, 1975.

ainsi s'explique que la vulgate marxiste réduit toute explication sociale à un économisme mécaniste, et toute réflexion sur l'État à la théorie de la "superstructure".

Bakounine sera plus tard extrêmement clair dans sa critique de "l'économisme" marxiste, qu'il ne conteste pas absolument, mais dont il condamne le caractère absolu, affirmant que si les déterminations économiques sont essentielles, les "superstructures" – idéologie, culture, droit etc., peuvent à leur tour être des causes "productrices d'effets".⁸

Le marxisme réducteur et sélectif s'est imposé pendant des années, préservé dans la forteresse de la III^e Internationale. Marx et Engels reconnaîtront d'ailleurs plus tard être les responsables de cet économisme qui nie toute autonomie au politique, donnant ainsi raison, de manière posthume, aux objections de Bakounine. Il faudra attendre la seconde moitié du XX^e siècle, un siècle après la mort de Bakounine, pour voir des penseurs marxistes tels que Gramsci, Althusser, Poulantzas réexaminer les rapports et interactions entre économique, politique, idéologique.

* * * * *

Peut-être faudrait-il commencer par définir quelles sont les méthodes d'analyse auxquelles les anarchistes ont recours. Sans doute un marxiste commencera-t-il par parler de "dialectique", que n'est selon moi pas une *méthode* mais une manière d'appréhender les phénomènes.⁹ Les grands auteurs anarchistes quant à eux en tiennent de manière très claire à la méthode expérimentale, qu'ils considèrent comme la seule méthode scientifique avérée.¹⁰ Ce n'est pas un hasard si Proudhon était si attentif aux expérimentations sociales des classes populaires de son temps, sous la forme de mutuelles, de sociétés coopératives. Bakounine, qui avait une solide formation hégélienne, ne se réfère jamais à la dialectique de manière positive mais seulement à la méthode expérimentale.

8 Bakounine, Lettre à *La Liberté*, de Bruxelles, 5-11-1872.

9 René Berthier, « Sur la dialectique », <https://www.monde-nouveau.net/spip.php?article334>

10 On consultera:

- Théorie politique et méthode d'analyse dans la pensée de Bakounine, <http://monde-nouveau.net/spip.php?article402>
- Proudhon, Marx et la méthode, <http://monde-nouveau.net/spip.php?article333>
- Kropotkine, une tentative d'approche scientifique de l'anarchisme, <http://monde-nouveau.net/spip.php?article179>
- Kropotkine: utopisme et expérimentalisme. http://monde-nouveau.net/IMG/pdf/Utopie_et_expperimentalisme.pdf

“Le monde unique est aussi l’unique moyen de connaître la destination de ses lois ou de ses règles, d’obtenir la Vérité qui est la *Science*; ce ne sont pas la métaphysique ni les constructions intellectuelles abstraites, mais la science qui *fonde ses raisonnements sur l’expérience*, qui utilise à titre égal la méthode déductive et la méthode inductive, et qui vérifie sans cesse ses hypothèses au moyen d’une observation et d’une analyse des faits les plus rigoureuses.”¹¹

Ce n’est donc pas une approche philosophique, mais scientifique que Bakounine adopte. Il en est de même pour Proudhon:

“De tous les faits, le plus certain, le plus constant, le plus indubitable, c’est assurément que dans l’homme la connaissance est progressive, méthodique, réfléchie, en un mot *expérimentale*. A telle enseigne que toute théorie privée de la sanction de l’expérience, c’est-à-dire de constance et d’enchaînement dans ses représentations, manque par cela même du caractère scientifique.”¹²

Dans le *Système des contradictions économiques*, publié en 1846, Proudhon tente de décrypter les mécanismes du fonctionnement du système capitaliste dont on pourrait peut-être s’inspirer pour l’analyse de l’Etat.

La science sociale, selon lui, doit reposer sur *l’observation*, ses lois ne doivent pas être inventées mais découvertes.

“De même que les sciences physiques ne se peuvent construire a priori sur des notions pures, mais requièrent l’observation des faits; de même la science de la justice et des mœurs ne peut sortir d’une déduction dialectique de notions: il faut la dégager de la phénoménalité que ces notions engendrent, comme toute loi physique se dégage de la série des phénomènes qui l’expriment.”¹³

Proudhon ne cherche pas “les formules du droit dans les sondages fantastiques d’une psychologie illusoire”, il les demande “aux manifestations positives de l’humanité”.¹⁴ Il semble évident que l’Etat est un objet qui relève de la “science sociale” dont se réclame Proudhon.

11 Bakounine, “Comment poser les questions révolutionnaires. La science et le peuple”, 1868.

12 Proudhon, *Système des Contradictions économiques*. Garnier, 1850 tome I, p. 390.

13 Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l’Église*, librairie Garnier frères, tome I, p. 43

14 *Ibid.*

Le caractère novateur de la méthode employée dans le *Système des contradictions* réside dans l'application de la méthode hypothético-déductive, autrement dit de la méthode expérimentale, à l'économie politique. Economie politique et science politique relevant de la même "science sociale" dont se réclame Proudhon — et après lui Bakounine — il paraît envisageable d'avoir recours à cette méthode pour étudier l'Etat.

A l'origine de son travail, Proudhon avait été confronté à une question: faut-il aborder l'étude des mécanismes du système capitaliste d'un point de vue historique ?

Dès 1843, dans *La Création de l'ordre*, Proudhon s'était interrogé sur la méthode de l'économie politique. Tout d'abord, dit-il, cette science n'est pas encore constituée. Une masse de faits immense a été observée, tout est passé à l'analyse mais, n'ayant pas pu découvrir de méthode, l'économie reste privée de certitudes : "Elle n'ose faire un pas hors de la description des faits." Ainsi Proudhon pose-t-il que la simple description d'un phénomène ne suffit pas à en dévoiler le mouvement interne. Il reviendra sur cette question trois ans plus tard dans le *Système des contradictions* : la "méthode historique et descriptive, employée avec succès tant qu'il n'a fallu opérer que des reconnaissances, est désormais sans utilité : après des milliers de monographies et de tables, nous ne sommes pas plus avancés qu'au temps de Xénophon et d'Hésiode".

Proudhon nous dit que le capitalisme est un système complexe de rapports parcourus par des contradictions : la difficulté réside dans le décryptage des interrelations que ces contradictions peuvent avoir entre elles. Or au moment même où Marx écrit *l'Idéologie allemande*, livre dans lequel sont affirmées ses conceptions matérialistes de l'histoire, Proudhon conteste la validité de la méthode historique pour analyser les phénomènes sociaux. Marx consacra un chapitre de *Misère de la philosophie* à critiquer le point de vue méthodologique de Proudhon.

Lorsque Proudhon nous dit que la vérité est "affranchie des combinaisons de notre esprit", il signifie que la théorie du réel n'est pas le réel lui-même. Ce qu'il dit de l'économique vaut aussi pour le politique. Contrairement à ce que Marx a laissé entendre, Proudhon n'entend pas élaborer une logique du concept mais une logique du réel. Marx en effet fait semblant de croire que les catégories économiques auxquelles Proudhon a recours sont héritées des catégories de Hegel, qu'elles sont des notions pures de l'entendement, des éléments subjectifs de la conscience, mais vides de tout contenu. Ce ne sont en réalité que des phases, des moments du processus qu'il faut bien saisir à un moment donné pour le rendre accessible à l'entendement. Elles ne sont pas plus indépendantes des "rapports réels" que le coup de pinceau est indépendant du tableau.

La méthode du *Système des contradictions* organise les catégories de l'économie politique dans un ordre que Proudhon définit comme celui de la

succession des idées, *un ordre logico-déductif*. L'ordre d'exposition des catégories reflète l'ordre par lequel la pensée accède au contenu du système. La catégorie du monopole, par exemple, n'est pas compréhensible sans l'analyse préalable de celle de la concurrence. Ce n'est donc pas un hasard si le livre de Proudhon (comme d'ailleurs le *Capital*, bien plus tard) commence par la catégorie de la valeur, qui est en quelque sorte la catégorie fondamentale par laquelle toute la structure essentielle du capitalisme va être dévoilée. C'est, dit Proudhon, "la pierre angulaire de l'édifice économique"¹⁵. Le schéma du *Système des contradictions* montre ainsi que tout l'échafaudage repose sur la déduction des catégories économiques à partir de la catégorie de la valeur (et celle de la plus-value).

Proudhon parvient rapidement à la conclusion que la simple description d'un phénomène ne suffit pas à en dévoiler le mouvement interne. Il revient sur cette question dans le *Système des contradictions* : la "méthode historique et descriptive, employée avec succès tant qu'il n'a fallu opérer que des reconnaissances, est désormais sans utilité : après des milliers de monographies et de tables, nous ne sommes pas plus avancés qu'au temps de Xénophon et d'Hésiode"¹⁶.

La genèse du capitalisme est restituée non selon l'ordre du temps (la méthode historique) mais selon l'ordre de l'entendement (la méthode logique); c'est une genèse idéale, qui met en évidence son mouvement interne. On peut dire en résumé que la méthode d'exposition de Proudhon :

- 1.– Pose une catégorie initiale (hypothèse) à partir de laquelle sont déduites des catégories dérivées ;
- 2.– Construit à partir de ces catégories dérivées un "échafaudage", en d'autres termes un modèle théorique du système ;
- 3.– Met en relief la cohérence d'ensemble de la structure du système.

Si on admet l'hypothèse de l'application à la science politique d'une méthode analogue à celle employée par Proudhon à la science économique, la question qui se pose est : la "catégorie initiale" de l'économie politique étant la valeur, quelle est la "catégorie initiale" de la science politique ? Incontestablement, c'est l'autorité : le pouvoir, en d'autres termes. En d'autres termes comment s'établissent les rapports d'autorité dans un groupe social ?

Pour une approche par l'anthropologie politique ?

En premier lieu, aborder la question de la théorie *anarchiste* de l'État nécessite sans doute qu'on s'interroge d'abord sur l'origine et la nature de l'État à partir d'une démarche avant tout *scientifique*, pour ensuite examiner le résultat de la recherche avec une approche *anarchiste*. Il s'agit d'éviter de

15 Proudhon, *Système des Contradictions économiques*. Garnier, 1850 tome I, p. 65.

16 *Ibid.*, p. 63.

projeter sur le phénomène “Etat” des présupposés idéologiques qui se révéleraient faux à l’observation.

On pourrait ainsi se référer à Georges Ballandier et aux méthodes de l’anthropologie politique telles qu’il les définit, s’appliquant à l’État dit “primitif”, et tenter de voir si et en quoi elles peuvent s’appliquer à l’État moderne.¹⁷ Ces méthodes, écrit-il, deviennent plus spécifiques lorsque l’anthropologie politique “aborde des problèmes qui lui sont propres: le processus de formation des sociétés étatiques, la nature de l’État primitif, les formes du pouvoir politique dans les sociétés à gouvernement minimal, etc.” (p. 18) Il conviendra ensuite de voir si ces méthodes peuvent s’appliquer à une réflexion sur les sociétés dont le gouvernement ne serait pas “minimal” et à une théorie anarchiste de l’État.

Suzanne Chazan-Gillig fait remarquer que dans le domaine des études africanistes, “l’enseignement de l’anthropologie a eu pour objet de problématiser les sujets classiques de l’ethnologie: les structures de la parenté et les formes de l’État”.¹⁸ Il ne semble pas que la pensée anarchiste se soit appliquée à analyser la formation d’Etats dans la période post-coloniale et à déterminer si ce phénomène concordait avec une “théorie anarchiste de l’Etat”, si tant est qu’il y en ait une. Or cette période a vu la formation d’Etats et il aurait sans doute été intéressant d’examiner cette formation d’un point de vue anarchiste.

Ainsi, les observateurs anarchistes auraient pu observer à partir de 1948 la formation d’un Etat en Palestine, ce qui aurait pu leur permettre de confronter la validité de leurs théories avec la réalité¹⁹. Bien sûr, ce n’était pas la seule raison de s’intéresser au phénomène, mais ç’en était une parmi d’autres. On pourra objecter que bien des Etats se sont constitués pendant la période de la décolonisation, mais il s’agit là d’un problème différent: en effet, les Etats issus de la décolonisation se sont constitués sur la base de structures mises en place par et pour l’ancien colonisateur, qui s’est retiré, ou à l’imitation des structures étatiques du colonisateur.

17 Georges Ballandier, *Anthropologie politique*, Presses universitaires de France, 1969.

18 Suzanne Chazan-Gillig, Chazan-Gillig Suzanne. (2003). Anthropologie politique : savoirs et pouvoirs. In : Althabe G. (coord.), Chazan-Gillig Suzanne (coord.), Quiminal C. (coord.). Actualité politique dans l’étude des sociétés contemporaines. *Journal des Anthropologues*, (92-93), p. 51-62.

19 Les libertaires britanniques, pour des raisons évidentes, puisque la Grande-Bretagne était la puissance mandataire de la Palestine, se sont intéressés de près à la question : cf. *British Imperialism & The Palestine Crisis, selections from the Anarchist Journal Freedom, 1938-1948*, Freedom Press, 1989. 84b Whitechapel High Street, London E1 7QX.

La formation de l'Etat d'Israël au contraire correspond de très près au modèle d'Etat constitué progressivement en Occident tel que le décrit Bakounine: par la conquête et l'assujettissement des populations conquises. C'était l'intention de ses promoteurs, comme l'attestent de nombreux textes produits par les colonisateurs, en particulier Vladimir Jabotinski, auteur de *Le Mur d'acier*²⁰.

La militante anarchiste Emma Goldman définissait le sionisme comme “le rêve des capitalistes juifs du monde entier pour un Etat juif avec tous ses attributs, tels que le gouvernement, les lois, la police, le militarisme et le reste. En d'autres mots, une machine d'Etat juive pour protéger les privilèges de quelques-uns contre le plus grand nombre”²¹.

L'examen des auteurs anarchistes montrera qu'il existe deux approches de la constitution de l'Etat: une approche logique, avec Proudhon, et une approche historique avec Bakounine.

Proudhon considère que l'Etat est le produit de l'évolution des contradictions internes à la société, un point de vue qui est proche de celui de Marx. Pour Bakounine en revanche, l'Etat est le résultat d'un acte violent de conquête. Ces deux approches ne s'excluent d'ailleurs pas l'une l'autre. En effet, il est parfaitement possible d'aborder la question de l'Etat d'un point de vue historique et dire que la formation de l'Etat est due à un acte originel de violence, comme le fait Bakounine, et de l'aborder d'un point de vue logique en examinant les contradictions internes à la société issues de cet acte initial de création, comme le fait Proudhon (et Marx).

1. Pour Bakounine, l'acte originel de formation de tout Etat est la violence, la rapine et l'assujettissement forcé des populations. Dans *L'Empire knouto-germanique*, il fait observer que “tous les grands Etats qui existent ou ont

20 C'est le titre d'un livre écrit par le fondateur du sionisme dit “révisionniste”, c'est-à-dire un sionisme d'extrême droite qui rejetait la façade libérale et sociale du sionisme originel. Jabotinski avait le mérite d'être extrêmement clair dans son projet:

“Il ne peut être question d'une réconciliation volontaire entre nous et les Arabes, ni maintenant ni dans un futur prévisible. Toute personne de bonne foi, mis à part les aveugles de naissance, a compris depuis longtemps l'impossibilité complète d'aboutir à un accord volontaire avec les Arabes de Palestine pour la transformation de la Palestine d'un pays arabe en un pays à majorité juive. Chacun d'entre vous a une compréhension globale de l'histoire de la colonisation. Essayez de trouver un seul exemple où la colonisation d'un pays s'est faite avec l'accord de la population autochtone. Ça ne s'est produit nulle part.”

Voir René Berthier, *Israël-Palestine. Mondialisation et micro-nationalismes*, Acratie 1998.

21 *British Imperialism & The Palestine Crisis, selections from the Anarchist Journal Freedom, 1938-1948, op. cit., p. 25.*

existé en Europe ont eu pour principe et pour base la conquête”. Les Slaves, quant à eux, n’ont jamais constitué d’eux-mêmes de classe militaire, ni par conséquent d’Etat. Les trois Etats slaves qui ont “marqué leur existence dans l’histoire” se sont formés sous la pression d’invasions étrangères : la Bohême et la Pologne par l’invasion directe des Allemands ; la Russie par celle des Tatars, “sous la double influence de Byzance d’abord et, plus tard, de la civilisation officielle et bureaucratique de l’Allemagne”.²²

Bakounine souligne que l’Allemagne et les pays scandinaves ont formé “leurs classes militaires et conquérantes de leur propre sein, par leur propre développement spontané, sans aucune intervention étrangère”. Les autres Etats de l’Occident ont été constitués par l’invasion étrangère ; les conquérants ont fini par s’identifier avec les nations conquises et constitué des Etats nationaux, alors que dans les pays slaves les Etats sont restés des corps étrangers ; le “procès de fusion n’a jamais pu réussir”²³. La Russie selon Bakounine est une construction paradoxale formée d’une masse de population slave dominée par un Etat formé sur le modèle allemand avec une dynastie d’origine allemande et un personnel politique et bureaucratique largement allemands: c’est la raison pour laquelle il parle d’“Empire knouto-germanique”, le knout étant le fouet utilisé dans l’Empire russe.

La Pologne selon Bakounine n’a jamais été un Etat national. L’historien Lelewel, lorsqu’il évoque le peuple polonais, ne parle jamais du peuple travailleur mais de la masse des petits nobles, propriétaires indépendants et héréditaires, la “démocratie nobiliaire”, par opposition à la grande aristocratie germanisée liée à la Prusse, à la Russie ou à l’Autriche, et par opposition aussi à la bourgeoisie des villes de l’Ouest du pays, germanisée elle aussi et aspirant à la “patrie allemande”.

La Saxe offre l’exemple opposé. Les Saxons païens furent difficilement soumis par Charlemagne en 784. Lorsque, à partir de 785 ils se christianisèrent, “on n’entendit plus parler d’insurrection saxonne, cette race se distingua dès lors par l’exagération de ses sentiments pacifiques”²⁴. C’est que, dit Bakounine, Germains ils furent vaincus par les Francs, d’autres Germains et, le christianisme aidant, “les vainqueurs et les vaincus s’étaient confondus”.

Bakounine invite à ne pas surestimer le facteur d’unité que constitue le christianisme. Il réfute en effet, lors de sa polémique avec Mazzini, la thèse de son adversaire selon laquelle c’est l’Italie qui aurait imprimé à l’Europe, dès le Moyen Age, son caractère d’unité. Cette thèse, reconnaît le révolutionnaire russe, paraît tout d’abord très plausible, mais elle est exagérée. L’unité du “monde occidental de l’Europe” doit être attribuée beaucoup plus à “l’unité

22 Bakounine, *L’Empire knouto-germanique*, Champ libre, VIII, pp. 400-401.

23 *Ibid.*

24 Bakounine, *L’Empire knouto-germanique*, Champ libre, VIII, 403.

naturelle de la race germanique”. Cette thèse est intéressante en ce qu’elle fournit à Bakounine l’occasion de définir le sens qu’il attribue au terme de “race”: il s’agit de l’“identité du tempérament naturel, des coutumes, des moeurs, des sentiments, des idées, et de l’organisation primitive” apportés par les peuples germains dans les différents pays d’Europe. On s’aperçoit alors que le terme n’inclut *aucune caractéristique ethnique*, qu’il n’y a que des déterminations culturelles. L’analyse de Bakounine rejoint en grande partie celle qui est esquissée dans *L’Idéologie allemande* : Marx disait que la féodalité trouvait son origine dans la structure organisationnelle de l’armée conquérante : Bakounine dit qu’elle se trouve dans “l’organisation primitive, les coutumes, les moeurs des envahisseurs germaniques”²⁵.

Il ne faut cependant voir, sur cette question, ni chez Marx ni chez Bakounine, la moindre originalité: ils n’ont rien découvert. L’idée était dans l’air depuis un bon moment. Les historiens français depuis longtemps avaient émis l’idée que la société française avait été modelée par l’invasion germanique, dont l’aristocratie aurait été l’héritière, tandis que le peuple aurait été constitué des descendants des Gaulois soumis. Cette thèse – totalement farfelue – flattait évidemment la vanité des nobles. Bakounine et Marx en ont simplement retenu l’aspect le plus plausible, l’influence des structures politiques des Germains sur la société française.

De fait, Bakounine montre *a contrario* que les pays catholiques occupés par des peuples non germaniques ne sont pas entrés, ou sont entrés de façon incomplète, dans l’unité culturelle de l’Europe. La Pologne, la Bohême, la Moravie, les pays slaves catholiques de l’Autriche, la Hongrie, l’Espagne restent – selon lui – “en dehors de l’unité intellectuelle, morale, et matérielle de l’Europe”.

“Ces deux grands éléments naturels de l’histoire du Moyen Age : la presque identité de la nature et de l’organisation des peuples germains, d’un côté, et le fait de la conquête de l’autre, une fois donnés, la formation du monde féodal, cette réalité politique et sociale du Moyen Age, s’explique d’elle-même.”²⁶

L’argumentation vise ici à nier que l’Eglise ait imprimé, par ses doctrines et son organisation, les caractéristiques de la féodalité : “Il est certain, au contraire, précise-t-il, que c’est l’Eglise catholique qui a calqué son organisation sur celle du monde féodal dont elle est devenue par là même la religieuse extension.” En réalité, l’Eglise avait à l’origine calqué son organisation sur celle de Rome et pendant la période qui a suivi la chute de l’empire elle a été la seule organisation structurée existante, qui s’est parfaitement adaptée au tissu féodal. Dans le schéma bakouninien, elle a été,

25 Bakounine, “La Théologie politique de Mazzini”, Champ libre, I, 133.

26 *Ibid.*

pendant plusieurs siècles, la classe dominante²⁷. Il ne s'agit nullement de nier l'importance du rôle de l'Église mais de suggérer que ce rôle a été considérablement exagéré par des hommes comme Mazzini et Joseph de Maistre.

On peut conclure ce propos par deux remarques :

– A aucun moment Bakounine ne considère que le rôle unificateur de l'influence germanique a été négatif – ceci pour répondre aux accusations de germanophobie formulées contre lui. L'opposition violente qu'il manifeste à l'égard de *la politique et des classes dominantes allemandes* ne sauraient, en conséquence être mise sur le compte d'un antigermanisme de principe ; elle est au contraire le résultat d'une réflexion sur l'évolution historique, politique et culturelle postérieure de l'Allemagne.

– La genèse des sociétés que décrit Bakounine est explicitement limitée à l'Europe occidentale. Il déclare que le monde slave répond à une logique différente qui met en jeu d'autres types de déterminations, précisément parce que la "race" slave, entendue au sens bakouninien d'ensemble homogène de structures politiques, de coutumes, de moeurs, a une constitution interne totalement différente.

Le monde germanique contemporain occupe une place à part dans l'analyse socio-historique de Bakounine, sans doute parce que précisément il est au contact du monde slave, et en partie déterminé par son existence, l'influençant mais aussi influencé par lui. L'Allemagne n'a pu suivre une voie tout à fait parallèle à celle des autres nations européennes d'occupation. Là se fonde historiquement l'idée de Bakounine selon laquelle la question allemande et la question slave sont intimement liées.

Au nom d'une conception de l'histoire qui s'affirme résolument matérialiste, Bakounine est un partisan d'une théorie pluraliste de la genèse des sociétés humaines et refuse de ne valoriser qu'un secteur de l'activité humaine – l'économique – pour en faire le fondement de son système.

Selon le révolutionnaire russe, les premiers Etats historiques ont été constitués par la conquête de populations agricoles par des populations nomades : "Les conquérants ont été de tout temps les fondateurs des Etats, et aussi les fondateurs des Eglises"²⁸. L'Etat est "l'organisation juridique temporelle de tous les faits et de tous les rapports sociaux qui découlent naturellement de ce fait primitif et inique, les conquêtes" qui ont toujours "pour but principal l'exploitation organisée du travail collectif des masses asservies au profit des

27 Cf. René Berthier, "Eléments d'une analyse bakouninienne de la bureaucratie", in *Informations et réflexions libertaires*, été 1987. https://monde-nouveau.net/ecrire/?exec=article&id_article=175

28 *Œuvres*, Champ libre, tome II, p. 83.

minorités conquérantes”²⁹. La violence est donc l’acte constitutif de la domination de classe, l’exploitation son mobile. Si chez Marx on arrive à l’Etat par l’apparition des classes sociales et par le développement de leur antagonisme, pour Bakounine les classes ne peuvent se constituer à l’origine autrement que par un acte de violence ou de conquête qui coïncide avec la formation de l’Etat.

Bakounine suggère que l’Etat est le résultat de l’appropriation du pouvoir par un groupe *déjà* constitué et organisé. C’est que le pouvoir est la *condition* de l’existence d’une société d’exploitation : “les classes ne sont possibles que dans l’Etat”³⁰. “Ainsi se forment les *classes étatiques* dont l’Etat sort tout fait.”³¹ Pour que “l’exploitation systématique des masses populaires” soit possible “il fallait absolument qu’il y ait sur place des exploités *déjà unis* et en train de former un Etat”.

2. La puissance de l’Etat et des classes dirigeantes n’est pas fondée sur un droit supérieur, mais sur une “force organisée” incontestablement plus puissante, sur “l’organisation mécanique, bureaucratique, militaire et policière”. Cette “organisation mécanique” ne peut suffire à elle seule, elle a besoin de se parer d’une légitimité. Un groupe dominant ne peut maintenir sa domination qu’en étant persuadé de son droit. La force seule ne suffit pas pour pérenniser l’Etat, il lui faut une sanction morale, juridique et religieuse. Cette sanction n’est pas seulement destinée aux populations dominées, elle est destinée également à légitimer à ses propres yeux le droit du groupe dominant. “Une religion ou une autre expliquera ensuite, c’est-à-dire diviniser, l’acte de violence et de cette manière posera le fondement du *droit dit étatique*.”³² Si, dans le cas d’Israël, la religion sert de légitimation *préalable* à la fondation de l’Etat, on constate l’étroite interdépendance, constamment soulignée par Bakounine, du fait religieux et du fait étatique.

3. Le troisième volet de la théorie bakouninienne est particulièrement intéressant, c’est celui qui décrit le processus de *dissolution* interne du pouvoir.

29 *Œuvres*, Champ libre, tome II, p. 84.

30 *Œuvres*, Champ libre, tome II, p. 146.

31 Bakounine, “La science et la question vitale de la révolution” *Œuvres*, tome VI, p. 274.

32 Bakounine, “La science et la question vitale de la révolution” *Œuvres*, tome VI, p. 274.

Cf. également Machiavel : “Il est vrai qu’il n’y a jamais eu, chez aucun peuple, de législateur extraordinaire qui n’ait recouru à Dieu, car autrement ses lois n’auraient pas été acceptées ; le bien, en effet, est souvent connu du sage, sans avoir en soi des raisons évidentes pour convaincre les autres.” (*Discours sur Tite-Live*, I, p. 11.)

Classes étatiques et droit étatique

L'approche bakouninienne de la genèse de l'État diffère de celle de Marx, et il faut comprendre les enjeux de ces divergences: Bakounine combattait la thèse déterministe, identifiée à l'époque au marxisme, selon laquelle la révolution résulterait du seul développement des contradictions de la société capitaliste. On comprend dès lors qu'il insiste sur les déterminations politiques dans la formation de l'État, quoi que, il est bon de le répéter, il n'a jamais contesté l'importance des déterminismes économiques, à condition d'admettre que les phénomènes idéologiques, juridiques, puissent devenir, une fois posés, des "causes productrices d'effets".

Bakounine ne dit pas que la révolution est possible à n'importe quel moment, par un acte volontariste, il conteste simplement la vision déterministe qui ne reconnaît pas l'importance de la conscience et de la volonté dans l'acte révolutionnaire: si la classe ouvrière n'est pas portée par la conscience de son droit et si, corrélativement, la classe dominante n'est pas minée par la mauvaise conscience de son droit, le projet révolutionnaire n'a aucune chance de se réaliser.

Voici en résumé comment Bakounine perçoit le processus de formation de l'État : des groupes organisés se combattent pour prendre le pouvoir jusqu'à ce que l'un d'entre eux, mieux organisé, s'érige en maître et forme un "État régulier". La victoire de ce groupe attire du côté des vainqueurs une partie du groupe vaincu. Si le parti vainqueur se montre intelligent, il accorde des avantages aux hommes les plus influents du groupe vaincu: "Ainsi se forment les *classes étatiques* dont l'État sort tout fait." La conquête de l'Angleterre par les Normands est particulièrement illustrative de cette thèse.

Max Weber va dans le sens de Bakounine en soulignant que la sécularisation et la systématisation de la pensée juridique a souvent été promue par les lois imposées comme résultant de guerres. Aussi bien dans la société germanique que romaine, à travers l'institution du *thing* et du *populus*, les décisions prises par acclamation publique d'hommes en armes peuvent être considérées comme un facteur dans la rationalisation progressive du droit. Le pouvoir séculier et religieux tenta de modifier ce mode de constitution du droit: les rois francs amendèrent, par des actes royaux, les *capitula*, les lois populaires qui avaient été officiellement compilées; l'Église et la monarchie tentèrent d'éliminer toute procédure juridique populaire, voire toute participation populaire, sous forme de jurys, dans les procès, de crainte que cela ne donne au peuple l'idée d'aller plus loin en matière d'autonomie de décision. Pour cela, le pouvoir, Église ou État, s'appuya sur les clercs, les juristes, qui, en Europe occidentale, apparurent, pour reprendre les termes de Pierre Legendre, comme "les seuls

docteurs authentifiés de la science d'État, science où se trouve inscrite et repérée l'éternité du pouvoir".³³

Les "classes étatiques", tout d'abord se consolident, et avec le temps "la majeure partie de ces exploiters, soit par la naissance, soit par la situation dont ils ont hérité dans la société, commenceront à croire sérieusement *au droit historique et au droit de naissance*". Parallèlement, les masses exploitées elles-mêmes se mettront à croire, sous l'effet de l'habitude, de la tradition et de la religion, "aux droits de leurs exploiters et oppresseurs". Pendant une longue période, les masses seront dépourvues du sentiment de leur droit car "la tâche principale qui incombe à l'État (...) consiste précisément à empêcher par tous les moyens l'éveil d'un sentiment rationnel dans le peuple ou du moins à le retarder indéfiniment", dit encore Bakounine.

Cette tendance est susceptible de se modifier progressivement sous l'effet de plusieurs facteurs.

- Dans les premiers temps de la vie d'une classe dominante, l'égoïsme de classe est caché par "l'héroïsme de ceux qui se sacrifient non pour le bien du peuple, mais au profit et pour la gloire de la classe qui, à leurs yeux constitue tout le peuple". Mais cette période laisse la place à des temps de plaisirs, de jouissance, de lâcheté : "Peu à peu, l'énergie de classe tombe en décrépitude et dégénère en débauche et en impuissance". A ce stade apparaît une minorité d'hommes moins corrompus, des hommes actifs, intelligents et généreux, qui "font passer la vérité avant leurs propres intérêts et qui songent aux droits du peuple réduits à néant par les privilèges de classe".

- Il y a un phénomène de bascule entre l'effondrement progressif du sentiment de légitimité de la classe dominante et l'ascension du sentiment du droit de la classe dominée. Dans sa lente prise de conscience de son droit, le peuple s'appuie sur deux "livres de chevet": sa condition matérielle, l'expérience de l'oppression; et "la tradition, vivante, orale, transmise de génération en génération et devenant chaque fois plus complète, plus sensée et plus vaste". Lorsque le peuple prend conscience de son oppression et parvient à formuler les causes de ses maux, les représentations qu'il a transmises fournissent la source de son droit, dont l'agent d'exécution est la "force organisée", car "faute d'organisation, la force spontanée n'est pas une force réelle"³⁴.

Le droit apparaît chez Bakounine comme la cristallisation, consécutive à un rapport de forces donné, à un moment historique donné, des règles qui régissent l'organisation de la société d'exploitation. La société réelle, qui est le "mode naturel d'existence de la collectivité humaine", celle constituée par

33 Pierre Legendre, *Jour du pouvoir*, Editions de Minuit, p. 167.

34 *Œuvres*, Champ libre, tome VI, p. 285.

l'humanité faite de chair et de sang, n'est pas régie par ce droit-là, qui ne fait que se superposer de façon parasitaire. La société, dit Bakounine, "se gouverne par les mœurs ou par des habitudes traditionnelles, mais jamais par des lois". Le paradoxe n'est qu'apparent. La société est mue par des forces internes, spontanées, "inhérentes au corps social", qui constituent le moteur de son évolution, et qu'il ne "faut pas les confondre avec les lois politiques et juridiques". Ces forces peuvent être étudiées, analysées par une discipline que Bakounine définit comme la sociologie, qu'il appelle aussi la "science rationnelle":

"Nous savons que la sociologie est une science à peine née, qu'elle est encore à la recherche de ses éléments, et si nous jugeons de cette science, la plus difficile de toutes, d'après l'exemple des autres, nous devons reconnaître qu'il lui faudra des siècles, un siècle au moins, pour se constituer définitivement et pour devenir une science sérieuse, quelque peu suffisante et complète."³⁵

Il s'agit en quelque sorte de mettre en adéquation le droit avec les lois "inhérentes de la société".

Bakounine ne croit pas du tout en la légitimité d'un droit émanant d'un législateur constitué d'une minorité quelconque "fût-elle mille fois élue par le suffrage universel" car un "État républicain, basé sur le suffrage universel, pourra être très despotique, plus despotique même que l'État monarchique, lorsque, sous le prétexte qu'il représente la volonté de tout le monde, il pèsera sur la volonté et sur le mouvement libre de chacun de ses membres de tout le poids de son pouvoir collectif."

Cette fiction que les absolutistes jacobins appellent tantôt "l'intérêt collectif, droit collectif ou la volonté collective" leur sert à proclamer la théorie du "droit absolu de l'État". La société réelle se trouve à l'opposé de cette théorie selon laquelle la vie collective n'est "qu'un agrégat tout à fait mécanique d'individus" et ne peut donc exister que dans l'autorité.

De l'état de droit à l'État de droit

On pourrait penser que l'expression *état de droit* (avec un *e* minuscule) était formée sur le même modèle qu'*état de nature*, et désignait un environnement politique dans lequel les rapports entre les individus étaient soumis non pas à l'arbitraire, mais à des règles applicables également pour tous. Mais il est significatif que l'expression ait pris la forme d'*État de droit* (avec un *e* majuscule), ce qui suggère que seul l'État est en mesure d'édicter le droit (c'est-à-dire des rapports non arbitraires). L'État devient la seule

35 Bakounine, *Fédéralisme, socialisme, antithéologisme*, Stock, tome I, p. 111.

source, le seul garant et la seule finalité du droit. Il s'agit d'une véritable captation étatique d'un concept qui, en principe, ne présuppose pas automatiquement l'existence de l'État.

L'État de droit devient ainsi le droit de l'État. Dans l'expression *état de droit*, c'est la notion de droit qui est déterminante ; dans l'expression *État de droit*, le droit n'est qu'un qualificatif parmi d'autres de l'État. Il n'y a plus de droit qui ne soit sanctionné par l'État : toute contestation du droit édicté par l'État, même le plus inique, devient une contestation de l'État, donc suspecte de terrorisme. On ne peut plus se réclamer d'un droit qui se situerait au-dessus du droit de l'État.

Il ne s'agit pas là de spéculations : ainsi le droit social, issu pour l'essentiel de luttes et de mobilisations populaires, est-il constamment battu en brèche par l'"État de droit" : les tentatives de défendre les acquis du droit social se heurtent à l'application sans défaillance du droit de l'État, ce dernier s'efforçant systématiquement de criminaliser toute tentative de revenir à un véritable *état de droit*.

Ainsi, le droit de l'État, s'exerçant sur la gestion de la sécurité sociale, ne s'est pas évertué à rendre aux salariés la maîtrise des dépenses de santé, mais à la leur ôter. Le discours du pouvoir, relayé par les médias, s'est montré particulièrement mystifiant, personne ne songeant seulement à contester les prémisses de son argumentation, le supposé "trou" de la sécurité sociale. L'argumentation se fondait essentiellement sur des critères administratifs (la nécessité d'une bonne gestion) et juridiques (rétablir la justice).

Il est vrai que si l'État avait pris l'initiative de restituer aux salariés la maîtrise de cette institution, on aurait, passé le moment de légitime incrédulité, pu se demander pourquoi les salariés n'avaient pas effectué cette démarche eux-mêmes ; on en arrive à une des questions soulevées par Bakounine : comment les masses en arrivent-elles à être convaincues de la légitimité du droit de l'État ?

Capitalisme et droit rationnel

On peut dire très schématiquement que le point de vue de Bakounine sur la formation de l'État se situe au début de l'histoire, et celui de Marx sinon à la fin, du moins à l'époque contemporaine. Ces deux optiques ne sont pas contradictoires. Dans une société où les forces productives sont relativement faibles, le rôle du politique – la violence – peut apparaître plus déterminant. Au fur et à mesure que les forces productives se développent et où les rapports sociaux deviennent plus complexes, en particulier à partir de l'apparition de la monnaie, la société devient de plus en plus soumise aux lois "immanentes" de l'économie, échappant à l'action volontariste de minorités disposant de la force. L'action du politique a pu également rester prépondérante dans les régions où une forte centralisation des décisions était

nécessaire pour organiser l'irrigation et mettre en œuvre les infrastructures nécessaires à la protection contre les catastrophes naturelles, notamment les digues, comme en Égypte et en Chine.³⁶ On note qu'en Chine les périodes d'effondrement du pouvoir central correspondent à l'épanouissement du capitalisme marchand.

De nombreuses civilisations ont développé des économies florissantes dépassant de loin l'économie de subsistance. L'Europe occidentale présente seule cette particularité d'avoir développé une économie monétaire dans laquelle le surproduit agricole a pris de façon permanente la forme de rente en argent et l'impôt la forme d'impôt en argent. L'accumulation de capital-argent dans les mains de la bourgeoisie permit à celle-ci de s'émanciper progressivement de la tutelle des nobles féodaux et de l'État, alors que dans les sociétés orientales le capital resta soumis à l'arbitraire du pouvoir. Toute accumulation du capital courait le risque d'une confiscation par le pouvoir : par peur de la confiscation, la bourgeoisie limita ses investissements, cacha ses profits, plaça son argent dans plusieurs petites entreprises pour se garantir.

Au Moyen Âge, les financiers, les bourgeois européens subirent souvent le même sort que leurs collègues orientaux : mais à partir du XVI^e siècle les confiscations arbitraires cessèrent. La supériorité du capital-argent était établie et, avec elle, les impératifs dorés de la dette publique. En d'autres termes, le pouvoir économique du capital s'est développé en Europe occidentale plus vite que l'autorité politique de l'État. L'idée d'*état de droit* (avec un "e" minuscule) c'est-à-dire d'un contexte politique dans lequel le droit s'applique également à tous et n'est pas soumis à l'arbitraire du prince, trouve sans doute sa "préhistoire" dans la revendication des commerçants et artisans de ne plus se faire spolier par l'État ou par l'usure.

Max Weber introduit une autre détermination expliquant la particularité de l'Europe occidentale. Il parle d'"État rationnel" dont le droit s'est dégagé de la magie. En effet, le capitalisme n'a pu se développer qu'en s'appuyant sur un droit dégagé de l'influence de la magie et des pratiques rituelles. "La création d'un tel droit fut obtenue à travers l'alliance que l'État moderne contracta avec les juristes afin d'imposer ses prétentions au pouvoir." "Du point de vue de l'histoire économique, le fait que l'alliance entre l'État et la jurisprudence formelle fût indirectement favorable au capitalisme est une réalité d'importance."³⁷

Weber mentionne, par contraste, le cas de la Chine, dont les fonctionnaires auraient été incompétents en matière juridique, au contraire de l'État rationnel, "qui est le seul dans lequel le capitalisme moderne puisse

36 Marcel Granet, *La Civilisation chinoise*.

37 Max Weber, *Histoire économique*, Gallimard, p. 361.

prosperer. Il repose sur le fonctionnariat expert et sur le droit rationnel”³⁸. Il y aurait donc, selon cette hypothèse, une corrélation entre l’apparition du capitalisme et celle d’un droit rationnel constituant le fondement de l’État.

La science politique occidentale assigne même au pouvoir le rôle de *garantir* à la population les conditions d’un exercice paisible de ses activités, ce qui est une nouveauté dont on perçoit mal l’ampleur aujourd’hui : le prince, dit Machiavel (que Bakounine désigne comme le fondateur de la science politique moderne) “doit donner courage à ses citoyens de pouvoir paisiblement exercer leurs métiers, tant dans la marchandise qu’au labourage et dans toute autre occupation humaine, afin que le laboureur ne laisse pas ses terres en friche, de peur qu’on ne les lui ôte et le marchand ne veuille pas commencer nouveau trafic par peur des impositions.”³⁹

La question reste posée : est-ce le développement progressif du capitalisme qui a créé ce droit rationnel, ou est-ce la préexistence de ce droit, issu d’une longue tradition historique, qui a permis le développement du capitalisme ? Le capitalisme marchand se serait-il développé si les contentieux commerciaux avaient continué d’être réglés par des duels justiciers et le jugement de Dieu ? Weber récuse cependant l’idée que l’instauration du droit romain ait pu être “la cause qui présida à la naissance du capitalisme”, puisque l’Angleterre, qui fut “la patrie du capitalisme, ne fut jamais atteinte par le droit romain”,⁴⁰ ce qui ne l’empêcha pas de développer un droit formel et rationnel, mais à partir du droit germanique.

La revendication, à partir du XVIII^e siècle, d’un cadre juridique garantissant les droits de la personne individuelle contre l’arbitraire apparaît comme la conséquence de la revendication d’un cadre juridique garantissant la propriété contre l’arbitraire et assurant à l’État une rationalisation de la procédure, c’est-à-dire l’efficacité administrative. La notion de droit de l’individu serait, selon cette hypothèse, étroitement associée à l’émergence de la société capitaliste. Mais à vrai dire l’exigence de sécurité individuelle et commerciale s’est manifestée dès le XII^e siècle avec la constitution des Communes, elles-mêmes apparues avec le début de la circulation monétaire, c’est-à-dire du capitalisme. Kropotkine consacre de nombreuses pages aux communes du Moyen Âge, mais son approche du phénomène reste entachée de présupposés idéologiques. La sécurité des transactions pouvait également être le résultat d’un choix politique du pouvoir: le duché de Normandie, qui fut aux X^e-XII^e siècles l’Etat le plus puissant d’Europe, avait imposé une sécurité sur ses routes qui garantissait les marchands contre les attaques de brigands.

38 Max Weber, *Histoire économique*, Gallimard, p. 357.

39 *Le Prince*, Le Livre de poche, ch. 20, p. 158.

40 Max Weber, *Histoire économique*, Gallimard, p. 359.

Si le XVI^e siècle est marqué par une révolution économique et religieuse, il l'est aussi par une profonde évolution juridique, une nouvelle conception des rapports de l'économique et de l'idéologie. La pensée causale qui fait de la religion et du juridique un simple reflet de l'ordre économique apparaît à ce titre peu satisfaisante.

Les premières formes d'un capitalisme relativement vigoureux apparaissent très tôt, avec les Communes dès le XII^e siècle. En 1202, Pisano publia le *Liber Abbaci*, un traité comptable qui permettait de calculer précisément les recettes et les dépenses et facilitait la conversion de la valeur à la marchandise. Les banques des grandes villes italiennes drainaient d'importants capitaux en assurant un intérêt fixe ; elles avaient des agences sur tous les marchés européens. Le billet d'échange se développa, on utilisa même des chèques que des agents installés sur les foires crédaient et débitaient sur les comptes de leurs clients. Des contrats d'assurance permettaient même de garantir les risques.

Les Flandres au XV^e siècle étaient un centre capitaliste actif, Florence était une plateforme financière importante. A Florence de véritables contrats extrêmement détaillés étaient passés entre commanditaires et artistes pour la réalisation d'œuvres d'art, fixant jusqu'à la qualité des peintures utilisées.⁴¹ Au milieu du XV^e siècle Uzzano publia un ouvrage dans lequel il étudiait le mécanisme des échanges, les fluctuations des monnaies aux différentes périodes de l'année dans les grandes villes d'Europe, en fonction des besoins d'investissement : préparation des foires, expéditions, etc. Il y avait donc dès le XIV^e siècle un véritable marché mondial. Comme le suggère Claude Lefort réfutant la théorie de Max Weber, l'esprit capitaliste semble bien avoir été en avance sur les conditions matérielles de son développement.⁴²

Un tel contexte implique que les personnes privées – en l'occurrence les marchands – établissent un certain nombre de règles permanentes régissant leurs rapports, faute desquelles aucune transaction ne devient possible. Cela implique également la constitution progressive d'un corps de métier chargé d'interpréter ces règles et de trancher les litiges. Dans une large mesure, on peut dire que le droit répond à une exigence d'ordre et de justice venant d'en bas, autant qu'à une exigence de contrôle venant d'en haut. Il est une création spontanée de la société civile – idée qui sera largement développée par Proudhon et Bakounine... L'idée que le contrat puisse être l'une des premières formes d'apparition du droit, issue de la spontanéité sociale, s'inscrit parfaitement dans l'approche anarchiste.

41 Michael Baxandall, *L'Œil du Quattrocento*, Gallimard, 1986.

42 "Capitalisme et religion au XVI^e siècle : le problème de Weber", *Les Formes de l'histoire, essais d'anthropologie politique*, éd. Gallimard, 1981

L'effondrement du droit

On retrouve chez Bakounine l'argument de Marx dans la préface à la *Critique de l'économie politique* : un système social ne disparaît que lorsqu'il a épuisé les contradictions qu'il porte en lui. Cette idée n'a en soi rien d'original ; on la retrouve chez Hegel, chez Saint-Simon et chez les historiens français de la Restauration. A travers l'exemple de la Révolution française, Bakounine montre qu'une révolution est un véritable affrontement de deux légitimités antagoniques, portées par des classes dont les intérêts s'opposent. L'affrontement en lui-même ne suffit donc pas pour définir une révolution si celle-ci n'est pas sous-tendue par une idée clairement affirmée du droit de la classe ascendante.

Une "classe étatique" installée dans le sentiment de son droit se crétinise, dit Bakounine, elle s'assoupit dans le trop-plein de sécurité et de bien-être, ses forces morales et intellectuelles se détendent, "tandis que la classe ascendante est toujours pleine d'esprit, d'énergie morale, d'héroïsme ; elle a besoin de tout cela pour prendre la place d'assaut".⁴³ L'appui des masses moralise, stimule la classe ascendante et démoralise la classe dominante. "Avant de vaincre matériellement, la classe ascendante commence déjà à triompher moralement." La majorité de la classe dominante s'accroche à ses positions. La foi dans son droit, qui constituait sa force morale, se dissout: "la classe dominante entre en pleine démoralisation": elle s'accroche à ses privilèges "non parce qu'elle les croit justes, mais parce qu'ils lui sont très utiles".⁴⁴

Voilà, ajoute Bakounine, le prélude d'une chute infaillible : "La classe dominante devient alors *coupable*."⁴⁵ La démoralisation de la classe dominante, la perte de la conscience de son propre droit et de sa propre légitimité constituent ainsi des conditions incontournables d'une véritable révolution. Aucune classe ou caste privilégiée, dit Bakounine, "n'ont renoncé spontanément, librement, en conséquence seulement d'une nouvelle propagande ou d'une religion ou d'une conviction nouvelles, à leurs privilèges, à moins qu'elles n'y aient été forcées par la puissance matérielle des masses opprimées; (...) par conséquent pour renverser l'injustice, il faut que la justice se constitue en force et use de sa force jusqu'à ce que l'ennemi, l'oppresseur ne soit couché à terre".⁴⁶

43 Bakounine, *Oeuvres*, Champ libre, I, p. 232.

44 Bakounine, "La théologie politique de Mazzini", Deuxième partie, fragments et variantes. *Oeuvres*, Champ libre, I, 232.

45 *Ibidem*.

46 *Ibidem*, Champ libre, tome I, 203.

Leo Strauss rappelle dans *Thoughts on Machiavelli* que l'auteur du *Prince* – qualifié par Bakounine de fondateur de la science politique moderne – termine son livre par un “appel passionné à l'action”⁴⁷. Claude Lefort dit à ce sujet que ce n'est pas un hasard, en effet, si le dernier chapitre du *Prince* tranche soudain, “par la passion de son ton, sur l'ensemble d'un exposé apparemment inspiré du seul souci de connaître et de faire connaître les conditions de la fondation d'un Etat et de l'exercice du Pouvoir. (...) L'exigence pratique fonde, dans la réalité, l'exigence théorique.”⁴⁸

47 Midway Reprint, p. 55.

48 Claude Lefort, *Les formes de l'histoire*, Le Seuil, p. 178.

Table des matières

Introduction à une théorie de l'Etat.....	1
Pour une approche par l'anthropologie politique ?.....	9
Classes étatiques et droit étatique.....	15
De l'état de droit à l'État de droit.....	18
Capitalisme et droit rationnel.....	19
L'effondrement du droit.....	23